L'Écho des Estuaires

Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

N°47
Mai 2015

Sommaire :

Le mot du président

CR-AG du 4 avril 2015

L'affaire des poteaux

L'assurance des carrelets

La nuit des carrelets

CR-CA du 2 mai 2015

La recette de tante Yvonne :
Raie sauce au vin

En encart

Une économie appréciable

Consultation Echo des Estuaires

L'union des associations

Enquête sur les tarets

Le mot du Président

Chères adhérentes, chers adhérents

Grâce à vous, nous avons eu, une fois encore, une belle Assemblée Générale. Presque 200 personnes (sur 230 adhérents), c'est un chiffre exceptionnel qui nous réconforte dans nos efforts pour défendre vos intérêts de pontonnier. Je vous avoue pourtant avoir parfois le désir de passer la main. 15 années à votre service finissent par user et je sens que le temps du changement approche. J'ai donc demandé au Conseil d'Administration de préparer pour l'année prochaine mon remplacement à la tête de cette superbe association.

Pour cette année 2015, je suis donc encore parmi vous, bien déterminé à faire avancer les affaires en cours. Et pour cela, je vous remercie infiniment pour avoir spontanément et unanimement proposé d'augmenter la cotisation de 15 à 20 euros. En réunion de CA pour la préparation de l'AG, nous n'avions pas voulu vous proposer cette augmentation, connaissant les difficultés financières que la vie actuelle nous impose. Pourtant, comme la présentation de notre budget vous l'a montré, nous n'avons aucune marge financière nous permettant de mener à bien notre tâche. Malgré des comptes serrés et un bénévolat total de l'équipe dirigeante, l'équilibre est juste atteint. Aussi, merci de cette bouffée d'aisance que vous nous avez octroyé dans votre juste appréciation de la situation.

Nous allons donc pouvoir nous atteler à faire avancer les chantiers en cours

- *L'affaire des poteaux.*
- *L'assurance de nos carrelets*
- *La participation aux actions promotionnelles de notre beau patrimoine, comme la nuit des carrelets ou le réseau du patrimoine charentais*
- *L'union des associations de propriétaires de carrelet*

Beau programme dont vous pourrez trouver quelques explications complémentaires dans les pages qui suivent.

Avant de vous quitter, je vous rappelle que je suis toujours à votre disposition pour répondre à vos demandes de renseignements. Si vous en avez la possibilité, contactez moi par mail, vous serez sur d'avoir une réponse. Par téléphone, c'est plus aléatoire mais je ferai mon possible pour vous satisfaire.

Il me reste maintenant à vous souhaiter une belle année de pêche et de beaux moments conviviaux sur vos pontons carrelets.

Votre président, Jean Louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques - Adresse postale : 35 rue du phare 17330 Port des Barques
Tél : 05.46.84.85.39 - email : president@carrelets-charentais.com - site web : http://www.carrelets-charentais.com

Compte rendu de l'AG du 4 avril 2015 à Soubise

c'est devant un parterre de plus de deux cents adhérents que notre président a ouvert les débats de cette AG .

Regrettant l'absence des personnalités invitées soit pour vacances pascales mais aussi pour assister à la signature officielle de la création du «parc marin des estuaires et du pertuis breton» par la ministre de l'environnement à La Rochelle. Il accueillait avec plaisir Monsieur le Maire de Soubise, Robert Chatellier (conseiller départemental) pour qui «être sur un carrelet» représente la vie de la Charente Maritime : de plus c'est beau ! il nous faisait part de la dynamique de sa commune liée en partie à la rotation des militaires présents sur la base ce qui oblige la municipalité d'être à l'écoute. Il nous informait aussi que sa commune possédait le premier port à sec du département pour 250 bateaux.

Notre président accueillait aussi Monsieur Georges Carrère, président des carrelets de l'estuaire de la Gironde.

Procédures réglementaires

dans son rapport moral notre président faisait remarquer que si les intempéries avaient épargné nos installations nous avions pu faire la promotion de celles-ci en participant aux différentes commissions et manifestations, tout en ce méfiant des attaques environnementales. Nous sommes là pour aider les adhérents en leur fournissant des renseignements tant sur le plan administratif que technique, en indiquant les différentes procédures, en fournissant des plans types, des conditions d'assurance, des professionnels capables d'effectuer les travaux. Il mettait en garde les nouveaux constructeurs sur le coût exagéré de certain devis. Il terminait par deux remarques l'une sur le manque de volontaires faisant acte de candidature pour l'obtention d'un emplacement (518 places possibles et seulement 450 emplacements construits), l'autre sur l'érosion du nombre des adhérents dont les cotisations nous permettent de fonctionner mais surtout qui entame notre crédibilité auprès des services de tutelle.

Le **rapport d'activité du secrétaire** montre dans le détail les différentes manifestations auxquelles nous avons pris part : nuit des carrelets à Fouras, journées des associations du patrimoine à Châtelaillon et au musée maritime de La Rochelle. Journée nationale du patrimoine sur nos pontons. Les réunions d'attribution des emplacements, la participation à la gestion de la réserve de l'Aiguillon, nous permettent de garder le contact avec nos interlocuteurs extérieurs.

Par son **bilan financier le trésorier** faisait remarquer que le montant des cotisations permet encore d'avoir un budget équilibré, nous avons 247€ de bénéfice. Il faut donc faire des économies en particulier sur les charges d'édition et de courrier : «l'écho des estuaire» en version papier ne devrait être expédié qu'aux adhérents ne disposant pas d'un e-mail.

C'est trois rapports sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Carrelets de l'anse de la Manon

Le président donne les précisions suivantes :

Les années précédentes, la DDTM a initié une étude sur la dangerosité du littoral par un cabinet indépendant, celui-ci a défini les zones dangereuses pour l'édification de ponton-carrelet mais aussi pour les infrastructures du rivage envisageant même dans certains cas la déconstruction ; en retour certaine zone plus calme pouvait accueillir de nouveaux emplacements : c'est le cas de l'anse de la Mamon à Angoulins.

L'attaque égoïste d'un riverain, contre la mise en place d'une nouvelle structure a basculé de la gêne visuelle vers un problème de pollution environnementale dû à l'utilisation de poteau susceptibles d'être traités par des produits interdits par l'Europe depuis 2012 mais non inscrit dans la loi française à ce jour : une chose est sûre, si un décret est promulgué il n'y aura pas d'effet rétroactif donc il ne peut y avoir de déconstruction. Dans un esprit d'apaisement notre président, à titre personnel, propose de demander à la DDTM d'ajourner les attributions et de les reporter sur une autre zone. Intervention du secrétaire qui fait remarquer que nous sommes une association de défense qui n'a pas à influencer la DDTM sur cette décision, que nous devons au contraire nous battre pour conserver ces emplacements dont l'abandon pourrait enclencher d'autres procédures.

Élections des membres du CA

trois candidats sont sortants et se représentent, Mme Colette Bellouard, MM Jean Marie Desforges, et Guy Pontezière : ils sont réélus à l'unanimité.

L'appel du président pour de nouvelles candidatures porte ses fruits : Mme Nelly Verdier et M. Max Gouineau se portent volontaires est sont élus à l'unanimité.

A la demande du président notre webmestre Bernard Turbot présente les différentes modalités pour accéder au site et surtout pour consulter l'écho des estuaires.

Cotisation

le président en regard de nos finances juste en équilibre demande à l'assemblée la possibilité d'augmenter la cotisation . Un membre du bureau fait remarquer que cette décision aurait du être débattue au CA pour être proposée à l'assemblée. Profitant de la présence de tous les membres du CA le président donne la parole à chacun. Les avis divergent. Certains redoutent que l'augmentation accélère l'érosion des adhésions, d'autres suggèrent que pour multiplier les adhésions, donc augmenter les revenus, il faudrait que ceux qui sont en association ne se contentent pas d'une seule adhésion. L'assemblée étant souveraine le président pose deux questions : la première : doit-on augmenter la cotisation, réponse : oui à l'unanimité. La deuxième : peut on augmenter à 20€ le montant de celle-ci, réponse : oui à l'unanimité moins deux voix. Ce taux sera applicable à partir de 2016.

Commission des AOT.

Le président rappelle notre présence aux différentes commissions et dont les attributions ne posent guère de problèmes : le nombre d'emplacements proposés étant supérieur au nombre de candidats, pourtant les procédures sont bien définies, les sites bien décrits, la publicité faite en mairie et sur notre site, il faut donc que chacun face un effort d'information et de persuasion.

Assurances

Le président précise, pour ceux qui ne seraient pas assurés, que c'est une obligation vis à vis de l'administration

en particulier sur deux points, la responsabilité civile et l'incendie.

Trois compagnies offrent maintenant des services : LA THELEM, par l'intermédiaire de son agent à Marsilly, GROUPAMA agence de Matha, LA MUTUELLE de POITIERS agence de Rochefort.

Le secrétaire fait remarquer qu'un bon contrat ne doit pas comporter de close de vétusté, qu'il doit prendre en compte, outre les avatars climatiques, les dégâts occasionnés par les objets flottants non identifiés. Et qu'une clause sur le vandalisme doit figurer.

Redevance.

Certains adhérents demandent comment s'établit le taux de la redevance. Actuellement les éléments suivants sont soumis proportionnellement à la surface occupée à cette taxe : la passerelle, la plate forme et la cabane avec un minimum de perception : soit 190€ pour moins de 20m2 pouvant atteindre 315€ pour une installation importante. Un tarif particulier s'applique à Port des Barques. Sollicité, M. Carrère précise que chez lui les tarifs sont différents suivant l'organisme de tutelle. Une harmonisation semble s'imposer c'est pourquoi notre président informe les adhérents de la volonté de créer une fédération des associations de carrelets de la Loire à la Gironde. Une première réunion a eu lieu à Fouras en Juillet avec 7 présidents qui tous ont adhéré à cette idée.

Une enquête sur le fonctionnement de chacune (statuts, charges, obligations...) est en cours afin de faire une synthèse pour donner le jour à un projet de statut commun.

Questions diverses

L'éternel problème posé par la présence de vestiges d'anciens pontons dont l'évacuation ne peut être prise en compte par les communes, sera peut être budgétiser par la DDTM.

La présence de tarets détruisant les poteaux dans certaines zones mérite une étude comprenant la localisation de l'attaque, la fréquence des réparations, le types de matériaux attaqués, pour définir, si possible, des moyens de traitement.

L'ordre du jour étant épuisé, le président invite l'assistance au pot de l'amitié dont les finesses gustatives sont concoctées par notre vice-présidente.

Le président : Jean Louis Martin Le secrétaire ; Patrick Bellouard

L'affaire des poteaux

Rien de nouveau. La DDTM attend toujours l'expertise des services compétents de l'Etat sur la légalité des traitements actuellement utilisés pour la protection des poteaux.

Une certitude cependant : à court terme ces traitements seront interdits ce qui ne permettra pas l'utilisation de poteaux en sapin ou pin. Le bois exotique étant inenvisageable, vu son coût, la solution réside dans le châtaigner et le Robinier (ou acacia) dont le caractère imputrescible est très intéressant. Nous penchons cependant davantage vers le châtaigner, plus facile à trouver dans nos forêts charentaises. La recherche de bonnes adresses va donc être une de nos préoccupations premières, adresses que nous vous communiquerons, bien entendu.

L'assurance des carrelets

Comme annoncé, lors de l'AG, nous pouvons vous proposer, pour assurer vos carrelets, 3 agences de compagnies différentes :

1 – ASSURANCE THELEM : agence de Marsilly, S'adresser à Mr Emilien Raymond
Tel : 05 46 09 25 85 Mail : marsilly@thelem-assurances.fr

2 – Assurance GROUPAMA : agence de Matha. S'adresser à Mr Stéphane Nivetout
Tel : 05 46 58 29 40 Mail : snivetout@groupama-ca.fr

3 – Assurance MUTUELLE DE POITIERS : Agence de Rochefort ; Mr Pierre Dufour
Tel 05 46 99 23 02 Mail : dufour@mutuelledepoitiers.fr

Il est à noter que ces trois assureurs exigent, en contre partie du risque important qu'ils acceptent de couvrir, que quelques contrats autres devront également être souscrits (maisons ou voitures……à négocier avec l'assureur)

ATTENTION : Avant toute souscription, prenez soin de faire préciser :

- la valeur initiale du carrelet pris en compte
- Quelque soit le sinistre, la franchise qui sera appliquée
- S'il y a casse due à un objet flottant non identifiée, la prise en compte du sinistre

Nuit des carrelets

L'association « Territoires Imaginaires » de Nantes se propose de rééditer la manifestation réussie de l'année dernière, la Nuit des Carrelets, à Fouras et sur le bord de la Charente à St Nazaire. Cette réédition aurait lieu sur ces 2 sites mais aussi à Port des Barques, sur la côte de Piedemont.

La date n'est pas encore fixée avec précision. Vous en aurez connaissance ainsi que les conditions pratiques pour assister à cette belle opération de mise en valeur de notre patrimoine, par voie de presse et d'affiches. Nous ne pouvons que vous inciter à venir participer à cette manifestation et admirer les illuminations qui vous seront proposées.

Compte-rendu du CA du 2 mai 2015

présents : Mmes Françoise Koenig, Nelly Verdier, Colette Bellouard.
Ms.Jean Louis Martin, Georges Laroche, Patrick Bellouard, Bernard Turbot, Jean Chabauty, Pierre Cornuaud, Gilles David, Jean Marie Desforges, Jean Louis Guilbot, Guy Pontezière.
Excusés : Jacques Joyau, Chritian Haury.
Absents : Max Gouineau(nouvellement élu, dont l'adresse mail n'a pas aboutie).

Le but de ce CA, suite à l'AG est d'élire le bureau.
Sont élus :

Président : J L Martin
Vice-Présidente : F Koenig
Secrétaire : P Bellouard
Secrétaire adjointe : C Bellouard
Trésorier : G Laroche
Trésorier adjoint : B Turbot (web-master)

Au cours de cette réunion :

- notre président salue Mme Nelly Verdier, nouvelle élue et lui demande de se faire connaître. Il formule le souhait que nous pensions cette année à son probable remplacement dans sa fonction de président en 2016.
- il a été décidé, pour améliorer la composition de « l'écho des estuaires » de nous doter d'un comité de rédaction chargé de proposer un nouveau style, des articles.

Chacun pouvant proposer ses idées à condition que l'ensemble reste dans un volume de 4 pages.

Dans ce numéro 47, un questionnaire vous demande d'exprimer votre volonté pour recevoir le journal : soit par courriel direct en précisant votre adresse mail, soit par l'expédition papier mais avec un certain délais.

Le problème d'utilisation des poteaux classe 4 nous engage à rechercher dès à présent des fournisseurs capables de mettre à notre disposition des pieux de châtaignier ou de chêne. Nous vous communiquerons les adresses directement sur le site ou à terme dans l'écho des estuaires.

Nous attendons un signe des organisateurs de la « nuit des carrelets » devant avoir lieu en juillet à Fouras et Port des Barques, pour connaître les modalités de notre participation.

Afin de connaître le nombre exact d'installations reconstruites, le CA se propose à terme de faire un bilan par zone, car actuellement il est impossible d'obtenir ces renseignements de l'administration préfectorale.





La recette de Tante Yvonne : RAIE SAUCE AU VIN

Ingrédients:1aile de raie, thym, laurier; clou de girofle, zeste de citron et jus, sel, poivre, échalotes,1dl de vin blanc, 60g de beurre, cuiller a soupe de farine,persil

Mettre la raie dans une sauteuse, la couvrir d'eau fraîche, ajouter thym, laurier, girofle, zeste de citron, saler, poivrer, démarrer la cuisson a froid, dés que l'eau bout réduire à petit feu 10/15 mn.

Pendant ce temps mettre dans une casserole les échalotes hachées et le vin blanc réduire de moitié.

Malaxer le beurre et la farine, mettre la casserole des échalotes au bain marie et incorporer le beurre, farine, ajouter le jus de citron et le persil.

Déposer la raie sur un plat, enlever la peau, napper avec la sauce au beurre, accompagner de pommes de terre.

Bon appétit Tante Yvonne



Consultation Echo des Estuaires

Comment souhaitez-vous recevoir ou consulter votre Echo des Estuaires ?
Cochez la case qui vous convient

- ❒ Recevoir par courrier (formule actuelle).
- ❒ Consulter sur le site des carrelets (option possible actuellement).
- ❒ Recevoir par courriel ainsi que les comunications, confirmez votre adresse mail (à mettre en place si le jeu en vaut la chandelle).

 adresse mail :

Vos nom et prénom :

Renvoyez votre bulletin à Patrick Bellouard 16 rue de la résistance 17230 Serigny.

Une économie appréciable.

Plus de la moitié de notre budget de fonctionnement est consacrée à la diffusion de notre Écho des Estuaires.

Pour réduire ce coût, il est proposé à nos adhérents de choisir un mode de diffusion différent et/ou complémentaire (accès web et/ou courriel).

Pour ce faire une page spéciale est accessible à tous ceux qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet en précisant quel mode ils préfèrent.



Cette page, accessible depuis la page d'accueil, se trouve à l'adresse suivante :
http://www.carrelets-charentais.com/2consultation/index.html
Un identifiant et un mot de passe vous sera demandé ; les voici :
Utilisateur : echo2015, Mot de passe : 2015echo
Cliquez sur l'image puis faites votre choix.

Cette page restera ouverte quelque temps, afin d'obtenir un sondage réaliste et fiable.

Dans le même temps, il est proposé le bulletin ci-dessus à retourner pour entériner les différents choix.

Sachez qu'aujourd'hui, les éditions anciennes sont accessibles par le menu «L'echo des estuaires» les quatre dernières le sont par un code d'accès à choisir et à demander au webmestre sur la page :
http://www.carrelets-charentais.com/adherents/centremotdepasse.html.



Enquête sur la présence de tarets

Faites-nous part de vos observations concernant les dégats occasionnés par les tarets sur vos installations en précisant :

Votre nom :

La localisation de votre installation :

Le type de poteaux utilisés :

Fréquence des réparations :

Renvoyez votre bulletin à Patrick Bellouard 16 rue de la résistance 17230 Serigny.

UNION DES ASSOCIATIONS DE PROPRIETAIRES DE CARRELET

Comme vous savez, les bases de cette union ont été mises en places l'année dernière lors de la Nuit des Carrelets de Fouras. Des perturbations survenues au sein de certaines de ces associations (changement de président) ont retardé l'avancement de ce projet mais il reste toujours d'actualité et nous comptons bien vous donner des nouvelles positives dans un avenir
proche.